

Tout Personnel**Septembre 2025 - n° 351****Alerte gestion durable/Aménagement n° 2****Au risque de déclencher un mouvement de panique dans les communes,
la DG envisage de régénérer de 20 à 60 % de la surface des forêts... en 20 ans**

La DG élabore un aménagement dit « rénové » qui resterait applicable ou applicable plus longtemps suivant l'ampleur d'une éventuelle crise sanitaire. Pour ce faire elle envisage de rajeunir massivement les forêts au motif discutable qu'une forêt plus jeune serait forcément moins vulnérable.

Aménagement rénové : des changements radicaux

Dans la communication tout personnel diffusée par notre syndicat le 18 août dernier, vous avez été destinataires du document élaboré par la DG et de notre 1^{re} analyse sur le sujet.

Résumé : Jusqu'ici l'effort de renouvellement défini par l'aménagement concerne quasi uniquement des peuplements jugés mûrs (en régulier), des arbres à maturité (en irrégulier) ou des peuplements en mauvais état sanitaire. À l'avenir l'aménagement prescrirait de régénérer :

- OBLIGATOIREMENT : des peuplements jugés mûrs ou en mauvais état sanitaire : NORMAL,
- OBLIGATOIREMENT : des peuplements dits « à *vulnérabilité forte* » donc ni mûrs dans les 20 ans ni déperissants en début d'aménagement. ÇA PEUT FAIRE BEAUCOUP et puis, si leur état sanitaire restait correct POURQUOI LES RENOUVELER OBLIGATOIREMENT ?
- ÉVENTUELLEMENT : des peuplements dits « à *vulnérabilité moyenne* » qui pourraient être régénérés si leur état sanitaire venait à se dégrader significativement. PRATIQUE mais en plus de tout ce qui précède, ça peut finir par donner une « drôle » de vision de l'avenir.

Au final, et selon la DG elle-même, de 20 à 60 % de la surface des forêts pourraient être régénérées en 20 ans... dont une part possiblement importante de peuplements sains. Comme nous, vous avez du mal à le croire ? Voir graphiques DG en fin de document.

Risquer de déclencher la panique dans les communes ?

Dans le monde forestier, et tout particulièrement chez les 11 000 communes forestières, la parole de l'ONF compte. Régénérer 20, 40, 60 % des forêts en surface peut bien sûr arriver : tempêtes, déperissements, incendies.

PAR CONTRE, PROGRAMMER CETTE POSSIBILITÉ EST UN DISCOURS EN SOI : L'ONF JUGE POSSIBLE VOIRE PROBABLE QUE LES FORÊTS DÉPÉRISSENT MASSIVEMENT DANS LES 20 ANS.

À l'écoute de ce discours, pour le moins très inquiétant, **de nombreuses communes pourraient :**

- **exiger que l'ONF augmente fortement la récolte** pour ne pas risquer de laisser leurs bois se dégrader et perdre la valeur de leur patrimoine. Que resterait-il aux gestionnaires de terrain pour y résister puisque c'est l'ONF lui-même qui dit que le pire est a minima probable ?
- **« réévaluer » leur politique d'investissement en forêt :** pourquoi continuer à investir en forêt ? L'ONF disant qu'à court terme (ndlr 20 ans) on peut s'attendre à une dégradation forte de la santé des forêts, **investir à 60, 80, 100 ans a-t-il encore un sens économique ?**

Appel au sang froid

Avec le dérèglement climatique l'incertitude devient la norme. De ce fait toute planification devient hasardeuse. Nous ne pouvons que l'accepter.

Par cet aménagement dit « rénové », la Direction cherche à réduire l'incertitude qui pèse de plus en plus sur la viabilité des documents de gestion durable que sont les aménagements. C'est compréhensible.

POUR AUTANT cela peut-il se faire au risque de déclencher un mouvement de panique chez les communes forestières ? au risque de sortir de la gestion durable ? aux risques de réduire par un rajeunissement massif les services rendus par la forêt (température, carbone, eau, biodiversité, paysage...), de faire exploser les charges de travail, de déstabiliser les filières... ?

Pour le SNUPFEN Solidaires c'est NON et nous appelons la Direction au sang froid.

Appel au bon sens

De nombreux peuplements seraient appelés à dépérir dans les 20 ans à venir. Soit !

Il est éminemment difficile de savoir lesquels. Soit !

Cet état de fait devrait conduire à graver dans le marbre la règle suivante :

Puisqu'autant de peuplements risquent de dépérir, autant laisser vieillir et conserver sur pied un maximum de peuplements en bonne santé.

Soit en termes d'aménagement : en cas de dépérissement de peuplements classés en amélioration reporter à l'aménagement suivant le renouvellement d'une surface équivalente de peuplements en bon état sanitaire classés régénération.

Il s'agit d'une des principales propositions que notre syndicat a présentées à la DFRN en avril 2024 lors d'une entrevue à la DG. Il nous a été répondu que cette règle pourrait conduire à courir perpétuellement après les problèmes sanitaires voire à être débordé par ces problèmes du fait en partie d'un vieillissement excessif... OUI mais courir perpétuellement après les problèmes sanitaires est déjà le quotidien de collègues de plus en plus nombreux et l'aménagement n'y peut rien-

PAR CONTRE le rajeunissement massif se présente à tous points de vue (écologique, économique, social) comme un problème bien plus grave qu'un très hypothétique vieillissement excessif de forêts composées en grande partie à ce stade de peuplements plutôt jeunes.

Nous appelons donc à nouveau la Direction au bon sens et à faire sienne cette proposition.

La mise en œuvre de cet aménagement rénové entraînerait des conséquences désastreuses à tous points de vue : écologique bien sûr mais aussi économique et social.

LA DG DOIT REVOIR COMPLÈTEMENT SON PROJET.

Illustration extraite du document DG en discussion :

L'effort de renouvellement maximum c'est le trait rouge noté « MAX » en % de la surface de la forêt.

